



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Rupture de continuité éducative durant le confinement

Question écrite n° 28611

Texte de la question

M. Pierre Dharréville appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la rupture de la continuité éducative et ses conséquences en termes d'inégalités. En effet, malgré les efforts considérables déployés par les enseignants, le confinement a nécessairement impacté le contenu de l'enseignement pour toutes et tous, avec des incidences variables selon les élèves. Défaut de matériel informatique, absence des parents qui travaillent ou télétravaillent, difficultés à « faire classe à la maison », finalement rien ne remplace le temps passé en classe auprès d'un enseignant. Leurs savoir-faire sont précieux. Cette situation, inédite, interdit de considérer qu'il suffirait de reprendre le cours des choses ; elle impose une réparation et des dispositions nationales de rattrapage pour ne laisser aucun enfant sur le chemin. Nous ne pouvons nous résoudre à cette perte éducative qui priverait les enfants et les jeunes d'apports essentiels et peut à court ou moyen terme leur faire défaut dans la préparation d'examens. Un plan éducatif d'ensemble doit donc être mis en place pour y remédier. Par ailleurs, au-delà des questions portant sur les modalités de la reprise (nombre d'élèves dans une classe, matériel de protection...), il convient de veiller à maîtriser la pression psycho-sociale d'un nécessaire rattrapage sur les enfants. On se demande comment, avec un psychologue scolaire pour 1500 élèves, il sera possible de s'assurer du bien-être de chacun dans cette période de retour à l'école. Il souhaiterait connaître les dispositions envisagées. Cette pression peut également s'exercer sur le personnel et nécessite une attention particulière. Il souhaite savoir quelles dispositions ont été prises en matière de santé au travail dans l'éducation nationale pendant la période de confinement et pour la reprise.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Dharréville](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (13^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28611

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 avril 2020](#), page 2915

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)